Image not found or type unknown

autorisation de travail pour les commerçants Algériens

Par **rasto**, le **21/02/2012** à **13:03**

Bonjour,
récemment j'ai appris que les commerçants Algériens ont le droit de travailler comme salarié mais seulement sous contrat de 10h par semaine et bien sur en obtenant une autorisation de travail provisoire délivrée par la direction départementale du travail, merci de me confirmer l'info,

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés